

Quartier Sorbonne

Compte Rendu
Séance du
30/11/2017



Conseil de Quartier



Ordre du Jour

1. Installation des nouveaux conseillers de quartier
2. Point d'étape sur les travaux du Musée de Cluny
3. Requalification de la rue du Sommerard, entre la place Paul Painlevé et le bd Saint-Michel
4. Point sur la propreté, la sécurité et les nuisances du quotidien
5. Communication sur les résultats du vote du Budget participatif 2017
6. Divers

1. Installation des nouveaux conseillers de quartier

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e et Conseillère régionale d'Île-de-France invite les nouveaux conseillers à se présenter.

2. point d'étape sur les travaux du Musée de Cluny

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e et Conseillère régionale d'Île-de-France laisse la parole à Mme Elisabeth DELAHAYE, Directrice du Musée de Cluny. L'objectif principal des travaux réalisés par l'OPIC pour le compte du Ministère de la Culture est l'accessibilité du Musée pour tous. L'ensemble des bâtiments du Musée faisant l'objet d'un classement aux Monuments Historiques, la problématique est de les rendre accessibles tout en respectant le sous-sol archéologique.

La première étape des travaux a concerné la restauration de la chapelle, qui s'est achevée à l'automne 2016, avec une inauguration à l'occasion des Journées du Patrimoine et la restauration des vestiges antiques. La création du nouvel accueil, mis en chantier à la fin de l'été 2016 constitue une deuxième étape et celui-ci sera mis en service en juillet 2018.


Il avait été décidé au moment du lancement du projet de mener celui-ci en laissant autant que possible le Musée ouvert au public. Lors du troisième volet de travaux, l'ensemble de la présentation des œuvres, mais aussi d'un certain nombre d'architecture intérieure, va être revu. Le Musée sera fermé de début mars à la mi-juillet, pour une réouverture espérée dans la semaine du 9 juillet. La réouverture sera partielle : à partir du milieu du mois de juillet 2018 les vestiges antiques restaurés seront accessibles au public dans le cadre de visites accompagnées d'aides numériques ou traditionnelles, ou d'un dispositif de médiation humaine. Le circuit de visites restreint donnera tout de même accès à la salle de la Dame à la Licorne ainsi qu'à une salle aménagée pour accueillir quelques chefs-d'œuvre du Musée.

Mme BOER, chef de projet de l'OPIC prend la parole pour revenir sur le calendrier des travaux et rappelle que l'entrée du Musée de Cluny ne se fera plus par la place Paul Painlevé, mais par la rue du Sommerard. Le bâtiment, en cours de chantier, comprendra le futur accueil des


visiteurs, la boutique du Musée, et deux salles d'exposition temporaire, ainsi que différents locaux liés à la régie des œuvres. Le chantier du Musée doit s'étendre jusqu'au printemps 2018, en se repliant petit à petit. Le gros œuvre (béton) est pratiquement terminé. Le gros œuvre relatif à l'habillage des façades et à la pose des parements en fonte se prolongera jusqu'au début de l'année prochaine.


Le projet qui va démarrer en septembre 2018 est lié à la refonte et à la mise en accessibilité de l'ensemble des parcours muséographiques. Des bungalows sur trois niveaux, accolés à l'enceinte du Musée, seront installés rue du Sommerard en septembre. Les travaux à l'intérieur du Musée seront effectués en l'espace de 18 mois, de septembre 2018 au printemps 2020. Trois opérations sont prévues : la refonte, la mise en accessibilité, et une opération de restauration intérieure.


La parole aux administrés


 *Pourquoi une bas-vie de chantier en hauteur, y aura-t-il beaucoup de livraisons ?* À la demande de la Mairie, il a été décidé de privilégier une base-vie en hauteur pour éviter qu'elle ne s'étende sur le square Paul Painlevé. Il n'y aura plus de flux dans la rue Sommerard puisque la zone de stockage et le gros du chantier se feront dans la cour du Musée.

 *Pourquoi la Commission du Vieux Paris n'a-t-elle pas été consultée ?* Le Ministère de la Culture n'a pas la compétence pour la saisir. La Ville de Paris qui a cette compétence ne l'a pas saisie.

 *Quid des travaux le samedi ?* Madame la Maire souhaite que la réalisation de travaux le samedi se fasse dans le respect de la vie de voisinage avec une information systématique des riverains et des horaires raisonnables.

 *Quels seront les revêtements intérieurs ?* L'ensemble des bétons intérieurs sont travaillés pour avoir la nervure du bois. Le garde-corps de l'escalier, qui correspond à la fin du parcours muséographique, sera habillé de blanc. Le revêtement des marches est encore à la décision du maître d'œuvre, mais sera sans doute revêtu de parquet ou de carrelage. La concertation se fait avec le maître d'ouvrage, l'OPIC, le Ministère de la Culture, et la Directrice du Musée.

 *Quels seront les revêtements extérieurs du nouveau bâtiment accueillant le hall d'accueil ?* Le Musée sera recouvert d'une fonte d'aluminium, comme nous en voyons dans tout le mobilier urbain de Paris du XIX^e siècle, recouvert d'une peinture qui aura une teinte plutôt dorée.

 *Quels seront les horaires du Musée ?* Pour l'ouverture de 2020, nous souhaiterions avoir une soirée par semaine avec une amplitude allant jusqu'à 20h ou 21h, de manière à permettre aux habitants du quartier de venir au Musée, avec des animations particulières.


3. Requalification de la rue du Sommerard, entre la place Paul Painlevé et le bd Saint-Michel


Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement et Conseillère régionale d'Île-de-France présente le projet de requalification à titre expérimental de la rue du Sommerard. Celle-ci se traduira par une fermeture du bout de la rue du Sommerard entre le square et le boulevard Saint-Michel, avec des plots rétractables, dont les « clés » seraient données aux riverains. De plus, la rue sera végétalisée avec des plantes d'inspiration moyenâgeuse (sauges, herbes aux écouvillons, etc.), malgré l'impossibilité de plantation de pleine terre.

La question de l'implantation d'ancrages pour les deux-roues motorisés doit également être posée afin d'éviter le stationnement sauvage.

Mme CAPPE, Cheffe de la section Territoriale de Voirie en charge de la voirie des 5^e, 6^e, 7^e et 14^e arrondissements de la DVD, précise que le réaménagement de la rue doit prendre en compte la nouvelle entrée du Musée de Cluny ainsi que la présence des caves mérovingiennes sous la chaussée. Pour cela, la chaussée sera rehaussée avec des pavés sciés. Des jardinières seront installées le long du muret du Musée avec des plantations emblématiques du Moyen-Âge, notamment un rosier grimpant ou de la mauve musquée.

La parole aux administrés

 *Quel budget prend en charge l'aménagement de la rue du Sommerard ?* L'aménagement de la rue sera assuré pour un tiers par le budget de la Mairie d'arrondissement. L'État se charge d'un autre tiers, et la Ville prend le dernier tiers.

 *Quand est-il de la présence de rats sur le chantier de l'OPIC ?* Mme Hélène HAUTVAL, élue en charge de la propreté, de la voirie, des déplacements et des espaces verts rappelle que plusieurs opérations de dératisation ont eu lieu et que la population de rats diminue dans le square Paul Painlevé.

❖ *Quel aménagement pour les véhicules ?* Les aménagements spécifiques en matière de voirie et de stationnement comportent un stationnement PMR, une place de livraison, des ancrages pour vélos devant la sortie actuelle du Musée, ainsi que des stationnements pour deux-roues motorisés le long du square. Cela éloigne donc ces deux-roues des habitations, afin de limiter les nuisances liées au bruit. Nous restons ouverts à d'autres ancrages pour vélos, car les habitudes changent : il est nécessaire d'en installer à proximité du Musée.

❖ *Qu'en est-il des panneaux d'interdiction de circuler place Paul Painlevé le dimanche ?* Si une majorité des riverains le souhaite, il est possible de créer ici un site « Paris Respire » en soumettant le projet au Conseil de Paris. Des panneaux plus lourds seraient alors installés pour faire respecter l'interdiction de circuler le dimanche.

❖ *La rue du Sommerard a-t-elle vocation à devenir piétonne ?* La place Paul Painlevé connaît un statut transitoire de piétonisation pour le bout de la rue Sommerard. La requalification de la rue est une expérimentation avec des plots de chaque côté, pour l'instant il ne s'agit pas d'en faire une rue définitivement piétonne. Concernant la place, aucune piétonisation n'est envisagée.

4. Point sur la propreté et la sécurité

M. GRALL, Chef de la Division Propreté 5^e, 6^e, souhaite commencer par quelques rappels : lors des épisodes de neige, le salage et le déneigement en pied d'immeuble dépendent de la propriété, la Ville assurant ces tâches pour les passages piétons, les sorties de métro et les abribus. Par ailleurs, les sollicitations pour des étrennes de la part des éboueurs sont interdites, au contraire des pompiers et des facteurs.

La fréquence de nettoyage du quartier Sorbonne va de quatre à sept balayages par semaine. L'îlot Saint-Séverin et le tour de la Mairie sont traités tous les jours, le reste du quartier a en moyenne cinq balayages, ainsi qu'un lavage par semaine.

Les agents sont habilités à dresser des procès-verbaux pour ce qui concerne les épanchements d'urine, les déjections canines, ou encore les jets de mégots. Ne pouvant passer dans toutes les rues, des priorités sont définies en fonction des plaintes remontées par les services de la Mairie, et notamment par la DPE. Dans le quartier Sorbonne, sachant que chaque infraction fait l'objet d'un montant minimum de 68 €, les agents ont verbalisé depuis le 1^{er} juin 66 épanchements d'urine, 27 jets de mégots, 3 chantiers non autorisés, et 1 déjection canine rue de Poissy.

M. ISARE, élu en charge des commerçants, artisans et métiers d'art, de la démocratie locale et de la vie associative souhaite ajouter que les agents de la DPSP mobilisés dans le 5^e arrondissement le sont aussi dans le 13^e arrondissement, soit environ une trentaine pour deux arrondissements.

Mme HAUTVAL précise que l'année dernière, sur la même période, les dépôts sur la voie publique faisaient l'objet de 247 contraventions (contre 1.157 cette année) ; les jets de mégots faisaient l'objet de 14 contraventions (contre 1.195 cette année), et les épanchements d'urine faisaient l'objet d'une contravention (contre 1.003 cette année). Il y a donc eu un vrai progrès.

✚ La parole aux administrés

❖ *Peut-on agir sur la circulation rue de la Huchette ?* La Préfecture de Police ne souhaite pas que la rue soit piétonnisée en fin de journée. La question des plots rétractables a été évoquée mais ceux-ci doivent pouvoir être actionnés par les pompiers : ils cognent dedans avec le camion, ce qui déclenche le mouvement du plot. Malheureusement, beaucoup de gens font de même. Par ailleurs, les services de la Ville n'utilisent plus ce type de dispositif, qui tombe en panne souvent, les livraisons ne pouvant alors plus se faire.

❖ *Le balayage des feuilles mortes.* Les services de la propreté organisent des opérations coordonnées avec trois ou quatre agents, une souffleuse électrique et une aspiratrice. Mais l'accumulation des feuilles tombées pendant ces dernières semaines a mis du temps à être résorbée.

❖ *Que faire à propos des nuisances causées par les bars ?* Le « 2 bis café » est suivi par le Commissariat, et a fait l'objet de verbalisations. Il a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une fermeture administrative, tout comme le bar « La Fac ». Des opérations sont par ailleurs organisées régulièrement, notamment dans le bas du Quartier Latin. La Mairie organise fréquemment des réunions avec les gérants de bars causant des nuisances afin de favoriser une solution basée sur le dialogue. Depuis le début de l'année 2017, une plateforme joignable au 34 30 permet de signaler les tapages puisqu'elle redirige les appels vers le commissariat local. Les opérateurs de la salle de commandement du Commissariat sont toujours plusieurs mais le délai de réponse, de l'ordre de 10 à

15 minutes, est variable en fonction du nombre d'agents disponibles. Enfin, une opération d'assez grande envergure a été menée par la DPSP lorsque la météo était propice au déploiement des terrasses, autorisées ou non, malheureusement, aucun dispositif ne s'apparente à une fermeture administrative pour les terrasses.

◇ *Où en est l'interdiction de la circulation des cars rue Lagrange ?* Des verbalisations sont effectuées tous les jours et jusqu'en soirée. L'arrêté d'autorisation de stationnement des cars de tourisme vient d'être pris rue Saint-Jacques, derrière la bibliothèque. Florence BERTHOUT, Maire du 5^e, a demandé à ce que la circulation des cars soit interdite dans la rue Lagrange et dans la rue Dante. Elle a reçu l'accord du Préfet de Police, et a demandé à la Mairie de Paris que cet arrêté soit signé. Elle a également demandé aux services de la voirie de commander les panneaux à installer. Enfin, elle a accepté qu'une aire de reprise de touristes soit créée dans le secteur Saint-Jacques. Elle souhaite donc faire appliquer cette interdiction effective de circuler rue Dante et rue Lagrange.

◇ *Qu'en est-il de la rue du Chat qui pêche ?* La rue du Chat qui Pêche est l'une des plus étroites de Paris. et les services de la propreté ne peuvent régulièrement pas y accéder, à cause de véhicules stationnés. C'est la raison pour laquelle son nettoyage est parfois impossible.

La séance est levée.